

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 5936

Texte de la question

M. Louis Mexandeau appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du developpement economique, charge des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur les difficultes rencontrees par les hoteliers-restaurateurs. Il souligne que dans l'hotellerie, on note une surcapacite hoteliere due aux dernieres implantations facilitées par la defiscalisation et a la reduction des frais generaux des entreprises. La baisse considerable du chiffre d'affaires met en difficulte l'hotellerie familiale et traditionnelle qui avait entrepris des investissements importants, notamment pour se mettre en conformite avec le nouveau classement. D'autre part, il s'inquiete du developpement du para-commercialisme, tant dans la location de salles de banquets ou de salles municipales avec traiteur non immatricule que dans l'hebergement sauvage (locations de chambres ou campings non amenages). En consequence, il souhaite connaitre les mesures susceptibles d'etre prises en faveur des categories professionnelles concernees.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique de soutien aux PME-PMI conduite par le Gouvernement, le secteur de l'hotellerierestauration peut beneficier notamment des mesures destinees a reduire les couts d'exploitation des entreprises : allegement du cout des salaires proches du SMIC, exoneration des charges sociales pour les embauches nouvelles, suppression du decalage de remboursement de la TVA, liberation des prix du telephone, acces au fonds de garantie SOFARIS mis en place pour garantir les financements de renforcement des capitaux permanents, modifications apportees aux dispositions relatives au plafonnement de la taxe professionnelle. Pour repondre aux preoccupations formulees par l'honorable parlementaire, il a par ailleurs ete decide la mise en place de dispositifs destines a assainir le marche de l'hebergement et de la restauration et a aider les entreprises hotelieres en difficulte. Ainsi, a ete cree un Observatoire des industries hotelieres, appele a rassembler l'information sur l'evolution du marche, les realisations et les projets, a informer les decideurs locaux et a proposer toute initiative ou mesure permettant d'ameliorer la maitrise de l'offre d'hebergement. Le dispositif retenu ne modifie pas dans l'immediat un cadre fiscal globalement favorable a l'hotellerie et qui ne suffit pas a expliquer les situations de surcapacite. Afin de lutter contre le developpement de pratiques paracommerciales vivement denoncees par les professionnels, a ete arrete un plan d'action base sur l'information, la concertation, l'experimentation et l'initiative, qui portera sur l'instauration progressive d'une declaration obligatoire en mairie des activites d'hebergement et de restauration, l'adaptation des reglementations aux nouvelles formes de l'offre touristique, notamment en milieu rural, l'amenagement et le renforcement des controles et des sanctions applicables aux pratiques commerciales illegales, l'information des professionnels, des elus et des consommateurs. Enfin, pour aider les entreprises hotelieres independantes et familiales en difficulte conjoncturelle, et notamment celles qui ont entrepris des investissements importants pour se mettre en conformite avec le nouveau classement, le Gouvernement a decide la mise ne place d'un guichet unique d'accueil des chefs d'entreprise hoteliere et la saisine d'un comite regional d'assistance : ainsi les dossiers des entreprises en difficulte pourront etre transmis aux commissions departementales des chefs des services financiers et des representants des organismes de securite sociale pour l'examen des demandes de reports

d'echeance des dettes fiscales et sociales. Ces dossiers pourront egalement faire l'objet par le comite regional d'assistance d'une expertise financiere suivie d'un diagnostic et de la recherche des solutions adaptees. Les membres de ce comite devront en outre assister le chef d'entreprise dans la preparation d'eventuelles negociations avec ses partenaires bancaires. Toutes ces mesures traduisent l'attention constante portee a l'ensemble des entreprises de l'hotellerie et de la restauration qui constituent l'un des points forts de l'offre touristique française.

Données clés

Auteur : M. Mexandeau Louis Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 5936 Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 30 mai 1994

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 3004

Réponse publiée le : 6 juin 1994, page 2890